

**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de
conseillers en
exercice

15

Présents

09

Votants

09

absents

06

Procurations

00

L'an Deux Mil vingt cinq

Le 30 Juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2025**

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.

ABSENTS : BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Désignation d'un coordonnateur dans le cadre du recensement de la population 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant, qu'il convient de désigner un agent coordonnateur pour encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement 2026

Le recensement de la population de la commune de Hautefort va se dérouler du 15 janvier au 14 février 2026. Il appartient à la commune de désigner un coordinateur communal.

Le coordinateur, interlocuteur privilégié de l'INSEE, sera chargé de :

- Mettre en place l'organisation du recensement,
- Mettre en place la logistique,
- Organiser la campagne locale de communication,
- Assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener pour le recensement de la population, Madame CARRE Bernadette ;

- **PRECISE** que le coordonnateur bénéficiera :

* d'une décharge partielle de ses fonctions habituelles
* du versement de son traitement normal. Le cas échéant, des heures supplémentaires, des IHTS ou d'une majoration du régime indemnitaire pourront lui être versées.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités liées à ces désignations

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

024-212402101-20250630-2025-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

HAUTEFORT le 30/06/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

